

Réunion RP du 9 février

Compte-rendu SUD

Présents pour les RP : Pierre-Olivier Casabianca, Sébastien Lemaire, Laurence Collet, Daniel Gerner

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Séverine Achard, Béatrice Nivois, en visio.

Point Emploi / Recrutement

Journaliste. La direction va publier 4 postes de journalistes : 2 rédacteurs (justice, web), 2 JRI. Les postes du rédacteur web et des 2 JRI ont été publiés le 10 février. Le poste de rédacteur web sera publié fin février. On veut également créer un poste de rédacteur en chef adjoint. C prend plus de temps car c'est une création de poste.

Vidéos. « Le poste attribué va être remis en consultation » explique Marilyne Camacho « car le salaire proposé à la candidate retenue a été jugé trop faible » par cette dernière.

Informatique. Il y a également une mission renouvelable de 3 mois en informatique. Cette mission s'explique par une réorganisation au sein de l'encadrement technique. En effet, prochainement c'est le même salarié qui occupera le poste de responsable de maintenance et celui de responsable informatique.

Cette réorganisation implique que les deux salariés doivent faire des formations. La direction cherche donc un salarié compétant en informatique pour renforcer temporairement et faire des remplacements au sein du service informatique.

DEMEMAGEMENT

1/La direction a-t-elle eu connaissance des conclusions de la chambre régionale des comptes concernant le déménagement de France 3 Côte d'Azur à Nice ? Peut-elle les communiquer ?

2/Alors que les salariés sont opposés au projet de déménagement, comment la direction peut-elle leur demander de s'impliquer dans l'aménagement du futur projet à travers des groupes de travail ?

3/Certains collaborateurs ne peuvent pas se faire à l'idée du déménagement prévu à Nice. Est-ce que la direction peut s'engager à les aider à trouver une mutation s'ils le désirent ?

Pourrait-il y avoir un départ en rupture individuelle pour les salariés qui ne veulent pas aller à la Victorine ? Comment se passera cette séparation ? Sur la base de quel montant de départ possible administrativement ?

1/ Samuel Peltier explique que la direction régionale a eu une discussion avec la direction de l'immobilier et que « les questions posées portaient sur l'aspect technique du dossier et le mode de versement. »

Le directeur explique qu'il n'a pas eu d'avis de la chambre régionale des comptes et qu'il ne sait pas où en est le dossier. Malgré tout il explique que c'est un « pur aspect technique » et nous dit que pour la direction de l'immobilier il n'y a pas d'enquête.

Pour Sud, si la direction n'a pas l'avis de la chambre régionale des comptes, comment peut elle savoir s'il n'y aura pas d'enquête ? Comment peut-elle savoir que l'avis ne va pas chambouler le projet de déménagement ?

La direction espère t-elle que les mauvaises informations qu'elle distille décourage les salariés d'exprimer leur mécontentement ? Pas impossible...

2/ Samuel Peltier explique que « l'on entre dans une phase de travail avec les salariés. Le travail a commencé cette semaine en présence du cabinet d'architectes. Les remarques et le commentaires du groupe de lundi ont permis d'améliorer les premiers plans. » Il y avait 13 salariés dans ce groupe.

Prochain atelier : le 16 mars (probablement) il aura pour thème : le mixage, le montage et l'aménagement de la rédaction.

3/ « On peut accompagner les demandes de mobilité. S'il y a des demandes, que les gens nous le dise rapidement » explique Marilyne Camacho.

La direction ajoute que s'il y a des demande de rupture conventionnelle individuelle, elle seront examinées au cas par cas, en fonction de la situation de la personne, de l'ancienneté ». Par contre, « on ne peut pas prendre en compte la volonté de la personne de ne pas déménager pour donner une indemnité de départ. Je traite les dossiers avec équité. Il n'est pas question de négocier » ajoute fermement Marilyne Camacho.

La direction précise que tous les dossiers sont traité de manière confidentielle et que l'encadrement ne sera pas mis au courant.

SALAIRES

Beaucoup de rumeurs circulent actuellement à Nice et Antibes sur les dernières mesures salariales et les primes distribuées pour l'année 2022. Les rumeurs ce n'est jamais bon...

-La direction peut-elle donner le nombre d'augmentations de salaire qui ont été attribués aux différents collaborateurs par service, et les sommes en %.

Même question pour les primes annuelles attribuées au bon vouloir des chefs de service.

Qu'est-ce qu'un salarié méritant ? Pourquoi certains salariés sont cantonnés à la revalorisation minimum alors que leurs encadrants n'ont rien à leur reprocher sur leur travail ? Sur quels critères sont données les augmentations ?

-Quel est le budget alloué aux primes ? Qui fixe le budget ? Sur quels critères sont-elles distribuées ? Quel est le budget alloué aux augmentations salariales ?

La direction explique qu'il n'est pas question de divulguer les mesures salariales attribuées aux salariés. « C'est confidentiel. Ces documents ne peuvent être donnés qu'aux RP et aux DS », précise Marilyne Camacho.

Pour les primes annuelles, la direction se murent dans le silence et l'opacité. « Pas de communications. Ni sur le nombre de salariés, ni sur le montant, ni sur le budget alloué. C'est la règle » explique Marilyne Camacho Pourquoi une telle opacité? «Le dispositif est comme ça. C'est une prérogative de la direction » nous répond notre RRH. Pour les RP, cette décision est scandaleuse et cette opacité doit cesser.

Samuel Peltier répond que « les primes sont distribuées en fonction de critères comme la reconnaissance du travail attendu qui allait au de la de ce que l'on demandait. »

Marilyne Camacho ajoute que "tout doit être justifié et motivé. Il y a des tableaux à remplir ».

Des justifications bien minces qui n'expliquent pas pourquoi ces primes sont distribuées dans le secret le plus total et que la direction ne communique pas sur les montants de ces primes.

Sur ces primes nous ne saurons que ce que le directeur a accepté de nous dire : l'enveloppe est fixée par Paris, ces montants varient tous les ans et ces sommes ne sont pas discutées lors de la NAO annuelle.

Toutes ces pratiques salariales creusent les inégalités. Des inégalités qui existent à France 3 Côte d'Azur. C'est pour cela que depuis des années, SUD revendique une politique salariale juste, objective et équitable dans le cadre d'une négociation annuelle des salaires qui donne priorité aux bas salaires, qui résorbe en toute transparence les inégalités salariales entre femmes et hommes, interprofessionnelles et interentreprises, et qui permette des augmentations pour tous, par roulement si il faut, d'un montant fixe et non sur la base d'un pourcentage.

DOCUMENTATION

1/Au vu des plannings prévisionnels et des ETP les vacations des documentalistes sont insuffisantes. En effet, sur la période de janvier à octobre 2022, le service tourne en réalité à 3,13 ETP au lieu de 4. Ceci sans compter les inévitables absences de dernière minute qui peuvent s'ajouter. Il faudrait 17 jours de vacation par semaine, pour que le service soit au complet et l'ensemble des tâches réalisées.

Que compte faire la direction pour combler ce manque de vacations ?

2/La revue de presse était une des tâches de ce service qui avait été supprimé depuis l'accès à Cafeyn par tous les journalistes. Un nouveau planning et une nouvelle organisation du service avaient été adoptés. Le rédacteur en chef veut réintroduire

cette tâche malgré le manque de vacances constaté. Le service est donc très inquiet et ne pense pouvoir le faire dans ces conditions. Peut-on renforcer le service afin de pouvoir effectuer cette tâche convenablement ?

1/ Samuel Peltier : « on va voir ce que l'on peut faire. Une réflexion lancée avec l'UOA ».

La direction ne fait donc aucune promesse, pas même celle d'assurer au service un nombre de 14 jours de vacation par semaine. Pour les RP ce nombre de jours est un minimum pour que le service fonctionne correctement. Nous l'avons dit à maintes reprises. Nous ne sommes malheureusement pas écoutés.

2/ Le directeur explique que le rédacteur en chef souhaite remettre les documentalistes dans leur coeur de métier, « on a besoin de leur savoir-faire ». Exemple : les docs ont de la prépa pour les prévis et après les vacances les docs vont refaire une revue de presse.

Concernant cette tâche supplémentaire, le directeur explique que « l'on va voir en fonction des besoins. Les docs doivent être indulgents. »

Les RP expliquent qu'à l'heure actuelle les docs n'ont pas eu connaissance de leurs planning après les vacances d'hiver et que pour qu'ils puissent s'organiser dans leur vie familiale ils doivent savoir au plus vite qui sera de revue de presse.

La direction nous dit que ce sera fait, sans nous donner de date ; nous parle de planning à 4 semaines. Force est de constater qu'à l'heure actuelle les docs ne sont toujours pas au courant.

JT EDITION COTE D'AZUR

Lors de la perquisition dans la métropole puis la perquisition dans les bureaux de 4 adjoints de la mairie de Nice, la rédaction en chef n'a pas trouvé la possibilité ou n'a pas jugé bon de faire faire un reportage dans le JT de 19h. Il n'y a pas non plus eu de reportage les jours suivants. L'affaire porte sur des soupçons d'escroquerie en bande organisée, de faux et usage de faux, et d'abus de biens sociaux. La direction régionale soutient-elle la rédaction en chef dans son jugement de ne pas faire faire de reportage ? Trouve-t-elle cette situation normale ?

Pour Samuel Peltier aucune faute n'a été commise par la direction et l'encadrement. « nous avons fait notre travail. Il y a eu un direct au 12/13, on a eu une réaction d'Estrosi. Le sujet fait l'ouverture de la locale, dans le 19/20 il y a un OFF et un renvoi vers Internet. La couverture a été à la hauteur. L'enquête est menée par Paris», et d'ajouter : « le lendemain on est reparti chercher l'info mais on n'a pas eu suffisamment de matière pour faire un sujet complet. »

Pour Sud, le fait que le 19h n'ai pas donné plus d'info dans le JT est un problème. En effet, cette information concernent zone plus grande que le celle de Nice. On aurait pu faire une chronique par exemple. Pour le directeur « il n'y avait pas assez d'infos pour

faire une chronique, ni le jour même ni le lendemain. » Seul le web a fait une actualisation de son papier.

SUD demande au directeur comment est-ce possible que des médias comme le Figaro ou Médiapart sorte des articles fouillés ?

Pour le directeur, cela s'explique par le fait que ces médias sont habitués à faire des enquêtes, ont des contacts, notamment sur Paris, car l'enquête est menée par une juridiction de la capitale.

Les infos sont dures à obtenir c'est un fait. Nos collègues des pôles justice/enquête de FTV ont-ils été contactés ? Dans des affaires comme celles-là la force du réseau devrait être utilisée.

Le directeur rajoute que le rédacteur en chef est prêt à « donner du temps à un journaliste pour sortir plus d'infos. Les candidats sont les bienvenus. »

Lors de ce point, les RP ont aussi débattu de la diffusion des sujets liés à Nice qui ont une résonance départementales ou nationale.

La locale doit-elle faire un off et le 19h doit-il faire le sujet ?

La locale doit-elle faire un sujet et le 19h un off ?

La locale doit-elle un sujet le 19h peut-il rediffuser le même sujet ?

A cette dernière question le directeur répond que oui, le sujet aurait pu être rediffusé dans le 19h, il n'y voyait pas d'inconvénient. Il reconnaît aussi que la question avait été posée dans la journée, mais que ce choix n'avait pas été retenu.

BANC PUBLIC

La chronique « banc public » tous les dimanches filme des gens au hasard pris dans la rue qui s'assoient sur un banc. Sur les deux derniers numéros, après le refus de titulaires, la rédaction en chef a demandé à deux CDD différents de prendre trois caméras et d'assurer seuls la mise en image au milieu d'une rue autour d'un banc... sans OPV, sans 2e JRI et sans éclairagiste.

La direction considère-t-elle que ces conditions de tournage à trois caméras en mini réalisation sont normales pour un JRI ? Combien de caméras un JRI peut-il gérer tout seul ?

Pour Samuel Peltier, « ce n'est pas un refus de titulaires que d'employer des CDD », pourtant plusieurs JRI titulaires ont bien refusé de tourner « banc public » car ces JRI ne souhaitaient pas utiliser 3 caméras.

Le directeur fait mine de ne pas comprendre où est le problème puisque « la charte a été faite par deux JRI titulaires. Il y a trois outils de tournage : une caméra et deux Gopro. »

Sud fait remarquer à la direction qu'il n'a jamais été question de 3 caméras. Au départ il était question d'utiliser un reflex et une caméra, mais pas de Gopro.

Une caméra était sur pied pour faire des plans larges, le reflex servait à faire des plans rapprochés.

Déjà pas simple à gérer pour une seule personne, le dispositif ne comportait donc que 2 outils de captation.

À la question « Combien caméras un JRI peut-il gérer seul ? », le directeur répond : « Je ne sais pas. Est-ce qu'il y a une règle ? »

Pour SUD il y a forcément une règle, les JRI ne peuvent pas gérer plusieurs caméras ou outils de captation en même temps. Ça paraît logique.

Ces pratiques doivent cesser. Elles mettent en situation d'échec les JRI qui

- Ne peuvent pas toujours dire non et se sentent piégés
- Peuvent rater des plans ; il risque alors de naître un sentiment de frustration, de dévalorisation.

De plus, les JRI sont-ils des réalisateurs ? Non. Peuvent-ils être derrière plusieurs caméras en même temps ? Non.

Malgré ces explications, le directeur ne trouve rien à redire : « C'est une interview posée. Ça ne me choque pas que l'on mette plusieurs axes en place et que l'on utilise plusieurs caméras. »

Le directeur termine en disant qu'un débrief s'impose avec le rédacteur en chef.

POINTCULT

Les tournages de PointCult' se déroulent de la même manière. Il y a deux caméras 200 et une GoPro pour filmer un entretien avec un invité. Le JRI se retrouve seul pour gérer 3 caméras. Quand il ne peut pas, un autre salarié s'occupe du cadre de la GoPro. La direction trouve-t-elle ce fonctionnement normal ?

Samuel Peltier explique qu'un salarié "éclairagiste" « donne un coup de main au JRI ». Là aussi le directeur ne voit pas où est le problème mais estime là aussi qu'il faut débrief avec le rédacteur en chef.

CHRONIQUE JT

Quel est le rôle des journalistes de chronique ? Les JRI qui sont de chronique font un travail d'OPV. D'après l'accord collectif des journalistes, quelles tâches peuvent effectuer les JRI ?

D'après Samuel Peltier, le rédacteur apporte une expertise à partir d'éléments recueillis et « le JRI l'aide à collecter les infos, fait des off, des interviews ou un duplex. »

Sud rappelle que dans les accord collectifs il n'est pas écrit que le rôle des JRI est d'assurer des duplex. Par contre c'est le rôle des OPV : « Assurer la préparation et la mise en œuvre des prises de vues d'une émission de plateau ou d'un tournage en extérieur (directs et enregistrements). »

D'après notre RRH l'accord collectif n'est pas exhaustif : « il n'est pas écrit qu'il doit porter le pied ou conduire ».

Le directeur ne comprend pas pourquoi ce serait à un OPV de faire les directs : « je n'ai jamais vu des OPV faire des directs pour les JTs ».

Les RP lui répondent que ce l'était bien et qu'on a tous vu des OPV faire des directs. C'est d'ailleurs toujours le cas au National.

Je soulève également que des JRI restent au bureau toute la journée sans tourner la moindre image. Les JRI regrettent cette situation.

En fin de discussion, comme dans les questions précédentes, le directeur termine par : « Ça mérite un débrief avec la rédaction en chef. »

PROMPTEUR

Des mises à jour Windows se produisent en plein JT. Peut-on stabiliser cet outil ?

Pour Samuel Peltier, « il faut en reparler avec l'informatique ».

Le problème ça fait des années que l'on connaît des problèmes de prompteur à Antibes. La solution n'a jamais été trouvée.

Espérons que ce soit la dernière fois que ce problème soit évoqué en RP...

ENCADREMENT TECHNIQUE

Où en est la situation de l'encadrement technique ? Peut-on faire un point d'étape ?

Marilyne Camacho explique que le travail continue avec la médecine du travail.

A la question du rôle du cabinet Acca conseil, notre RRH répond qu'ils ont « fait un état des lieux et des préconisations : recevoir les collaborateurs qui s'arrêtent plus de 15 jours, créer des moments de convivialité, faire des réunions tous les lundis » ; mais « il reste des difficultés au sein du service. La médecine du travail doit faire une proposition d'amélioration du service. »

Pourquoi c'est si long ?

Marilyne Camacho : « la psychologue d'Acca était en maladie. De plus, elle a dû s'appuyer sur un prestataire extérieur car elle n'a pas l'expérience pour accompagner ce collectif. »

Un réorganisation du service est en cours, mais « ça ne résout pas tout. C'est une partie de la solution » précise Marilyne Camacho.

Prochaine étape : le mois de mars avec des proposition faites par la médecine du travail.

CDD LOCAUX

De nombreux CDD venant de l'extérieur du département travaillent beaucoup à France 3 Côte d'Azur en ce début d'année. Résultat : certains CDD locaux travaillent moins que d'autres CDD locaux en ce début d'année. Pourquoi une telle inégalité ? Est-ce une volonté de moins faire travailler certains ?

Marilyne Camacho explique que le nombre de jours des journalistes CDD est plafonné à 120 jours et que « notre but est de ne pas réduire leur collaboration en fin d'année. Nous ne voulons pas de coupure brutale avec l'entreprise. »

Le mois dernier la direction expliquait que le nombre de jours des CDD locaux devait être mieux répartis sur l'année, or rien n'a changé par rapport à l'an dernier pour la grande majorité des CDD locaux qui ont plus de 3 jours de contrats par semaine. Sud fait remarqué à la direction qu'une poignée de CDD ne travaille qu'un ou deux jours par semaine.

Notre RRH explique qu'il doit y avoir « une équité pour es CDD locaux il faut une équité. Si c'est le cas on va regarder pourquoi ».

Nous serons bien entendu attentif à l'évolution de la situation...

COMPTES FRANCE TV DES CDD

Au 1er février, les comptes des CDD ont été désactivés.

Dans une précédente question RP (septembre 2022), il a pourtant été mentionné que le problème serait solutionné avec le déploiement du nouveau logiciel Marguerite.

Visiblement, ce n'est pas le cas. Quelle est donc la procédure à suivre pour éviter que les personnels précaires aient à gérer des désactivations récurrentes de leurs comptes ?

Séverine Achard explique que tous les comptes des CDD azuréens sont désormais activés jusqu'au 6 juin.

La direction profite de ce point pour nous alerter sur une erreur. Contrairement aux réponses précédentes des services RH, les comptes des CDD ne peuvent pas être activés automatiquement grâce au logiciel Marguerite.

Ca devra donc être fait manuellement.

Concernant les recrutements, les CDD qui souhaitent postuler doivent remplir un formulaire de consentement. Ils doivent se rapprocher de Séverine Achard. Une fois ce formulaire rempli il recevront les offres d'emploi sur leur mail perso.

PRESSE

Au Bri, il n'y a aucun Var-Matin et qu'un seul Nice-Matin : l'édition Grand Ouest. Pourrait-on avoir au moins un journal papier de chaque édition de Nice-Matin ?

Samuel Peltier explique que le nombre de journaux papiers a diminué car « nous devons faire des économies de papier. »

Sud explique qu'un seul journal local : Nice-Matin Grand-Ouest, c'est trop peu. Il faudrait au moins avoir chaque édition en papier ainsi que Var-Matin. De plus, la rédaction reçoit plusieurs « Monde » et plusieurs « Parisien », réduire ces éditions permettrait d'acheter la presse locale.

La direction a dit qu'elle va voir ce qu'elle peut faire.

DROIT DE GREVE

Est-ce moralement acceptable de recomposer des équipes de reportage lorsqu'il y a des grévistes ?

Le directeur explique que « c'est moral et légal. Il appartient à l'entreprise de donner du travail aux collaborateurs et assurer le travail de service public. »

Point Actualités de l'Antenne

Le 9 février a eu lieu la première diffusion de C'est pas le jour. (Plus d'infos dans les RP de janvier dernier)

Le 11 février : PAE sur le carnaval de 15h15 à 17h à la TV. Direct web à partir de 14H15. (Plus d'infos dans les RP de janvier dernier)

Dimanche 12 février vers 15H05 : PAE Basket avec le match Bourg en Bresse - Monaco

Ce WE (11 et 12 février) il n'y aura pas de DEP ni Vaqui en raison du championnat du monde de ski.

Début des vas scolaires en PACA, pour les JTs, Marseille assurera le 1er et le dernier WE. Antibes fera celui du 18 et 19.

Salon agriculture du 25 février au 5 mars. Vous êtes formidables diffusé sur le réseau ainsi que le 18h30. Un DEP Paca sera diffusé le 5 mars. (Plus d'infos dans les RP de janvier dernier)

Le tour cycliste du Var et des Alpes-Maritimes du 17 au 10 février. Thibaut Rysman, Nicolas roche et Fabien Madigou sur la moto. (Plus d'infos dans les RP de janvier dernier)

La direction nous annonce qu'un trombinoscope des salariés va être créé. C'est pour répondre à l'une des préconisations du Copil. Les photos seront faites par un photographe pro.

La direction annonce également que l'objectif est de faire moins de JT communs comme l'a demandé le directeur du réseau Philippe Martinetti l'a annoncé lors du dernier CSE.

En effet, le 25 janvier, le directeur du réseau a déclaré que les JT communs ne sont pas « l'alpha et l'oméga ». Une bonne nouvelle. Les RP on dénoncé à de nombreuses reprises ces JTs communs. Nous devons faire de la proximité...

Pour info, la direction nous annonce qu'il y aura un séminaire des directeurs régionaux, le 13 et 14 février à Marseille.